

Recevez désormais nos articles en direct.

Vous pouvez vous désabonner quand vous le souhaitez

Powered by WonderPush

Plus tard

Autoriser

Accueil / Actualité / Avec la réforme de l'accès aux études de santé, l'admission en études de kiné repensée

Avec la réforme de l'accès aux études de santé, l'admission en études de kiné repensée

Martin Rhodes

Publié le 22.02.2019 à 10H00



Une voie d'accès commune avec les études médicales, c'est la piste privilégiée dans le cadre de la réforme du premier cycle des études de santé. // © Patrick Allard / R.E.A

Jusqu'alors, un certain nombre d'acteurs concernés, dont l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, en doutaient fortement. Pourtant, selon nos informations, l'admission dans les études de kiné, qui se déroule aujourd'hui essentiellement via la Paces, sera repensée dans le cadre de la refonte du premier cycle des études de santé.

La suppression de la Paces (Première année commune aux études de santé) à la rentrée 2020 ne sera pas sans conséquences pour les candidats à la kiné, puisqu'elle reste le principal vivier de recrutement des IFMK (instituts de formation en masso-kinésithérapie). Selon nos informations, **l'admission dans ce cursus sera bien repensée dans le cadre de la très attendue [réforme du premier cycle des études de santé](#)**, qui vise, notamment, à diversifier le profil des médecins, pharmaciens, sages-femmes et chirurgiens-dentistes.

PUBLICITÉ

Recevez désormais nos articles en direct.

Vous pouvez vous désabonner quand vous le souhaitez

Powered by WonderPush

Plus tard

Autoriser

En outre, **l'une des voies d'accès aux études paramédicales de kiné sera sans doute commune aux formations médicales**. Les accès après une première année de biologie ou de Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) pourraient, quant à eux, rester ouverts.

Ces modifications concerneront les textes réglementaires régissant l'entrée dans ce cursus, et non les textes de loi portant sur l'admission dans les études médicales. Ce qui explique l'absence de la kiné dans le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Un accès commun, des statuts différents

La kiné ne devrait pas être assimilée à une profession médicale, en dépit de la probable mise en place d'une voie d'accès commune, que l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes souhaiterait unique, et malgré le souhait formulé par une partie des praticiens.

Autre revendication, largement soutenue par l'Ordre national et la FNEK (Fédération nationale des étudiants en kiné), la **reconnaissance de 300 crédits ECTS** (240 ECTS aujourd'hui, malgré cinq années d'études délivrant chacune 60 crédits), **sanctionnés par un diplôme d'Etat conférant le grade de master**, sur le modèle des études de maïeutique, quatre ans après la Paces.

Une **requête a priori conforme à l'intégration à l'université des études de kiné, opérée en 2015**, mais qui nécessiterait de modifier en profondeur le programme de formation, très professionnalisant et non adossé à la recherche.

Des kinés laissés dans le flou

Depuis l'annonce, par la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, en septembre 2018, de la suppression de la PACES, une **grande partie de la kinésithérapie française était dans le flou le plus total**. Tant et si bien qu'en octobre 2018, l'Ordre, les syndicats des étudiants et des instituts de formation avaient demandé officiellement dans un courrier adressé aux ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur, **l'intégration de la kiné dans la réforme** de l'accès aux études de santé.

Un courrier resté sans réponse. Constatant avec regret que **les quatre formations médicales – qui polarisent d'ailleurs toujours le débat** – étaient seules mentionnées dans le projet de loi santé, les différents acteurs de la filière de formation en kinésithérapie en étaient venus à penser que le sort de leur pratique était définitivement scellé, et ce, malgré l'avis contraire du [rapport Saint-André](#), où, sur 28 pages,

deux lignes évoquaient
l'Enseignement supérieur

au ministère de

Martin Rhodes / Publié le

Recevez désormais nos articles en direct.

Vous pouvez vous désabonner quand vous le souhaitez

Powered by WonderPush

Plus tard

Autoriser

PACES

Santé

L'Etudiant

Grandes Ecoles, Masters, MBA, Médecine, Parcoursup ? Téléchargez nos guides gratuits pour vous aider à choisir vos futures études.

min. 1, max. 5 choix

"Grandes Ecoles" : je télécharge le guide

"Master, Mastères, MBA" : je télécharge le guide

"Que faire avec un bac +2/3" : je télécharge le guide

"Santé, social, paramédical" : je télécharge le guide

"Formations artistiques" : je télécharge le guide

"Alternance" : je télécharge le guide

Valider

BeOp utilise des cookies pour le bon fonctionnement de ce dispositif. En utilisant BeOp, vous acceptez notre [Politique de Vie Privée](#)